# **BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES**



# Edition Chronologique n°28 du 29 juin 2012

# PARTIE PERMANENTE Armée de l'air

Texte  $n^{\circ}12$ 

### **ERRATUM**

de classement.

Du 18 juin 2012

STRUCTURE INTÉGRÉE DU MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DES MATÉRIELS AÉRONAUTIQUES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : département « ingénierie et règlementation du maintien en condition opérationnelle » ; bureau « réglementation juridique ».

#### ERRATUM de classement.

### Du 18 juin 2012

#### NOR D E F L 1 2 5 2 5 3 6 Z

## Texte modifié :

Décision n° 301596/DEF/SIMMAD/SCF du 21 novembre 2011 (BOC N° 18 du 19 avril 2012, texte 14 ; BOEM 103.1).

Référence de publication : BOC N°28 du 29 juin 2012, texte 12.

Le classement à l'édition méthodique du Bulletin officiel des armées du texte ci-après est modifié comme suit :

DATE.	LIBELLÉ.	SUPPRIMER.	LIRE.
21 novembre 2011	Décision n° 301596/DEF/SIMMAD/SCF (BOC N° 18 du 19 avril 2012, texte 14; BOEM 103.1) portant délégation pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire.		Partie nominative.  BODEF: 63692.